



Conditions générales d'utilisations d'un programme

Par Ikalou, le 17/10/2008 à 08:50

Bonjour,
Je développe actuellement un programme que j'ai choisit de publier sous licence GNU GPL dans sa version 3. Seulement je ne connais rien a la législation dans ce domaine.
Aussi j'aurai souhaité votre avis sur les points suivants :
Copyright (C) 2008 - Tous droits réservés.
Ce programme est distribué sous licence "GNU General Public License" v3.
En utilisant ce programme, vous en acceptez les conditions générales d'utilisations.
Consultez la boîte de dialogue "A propos de..." pour plus d'informations.
=> Le texte suivant affiché sur l'écran de démarrage du programme est-il "valide"?
=> Suffit t-il, couplé a la licence dans sa version officielle, a faire loi entre le/les auteurs et l'utilisateur ?
Si le programme venait a être distribué dans d'autres pays que la France, le texte, traduit en anglais, serai t-il toujours "valide" dans les autres pays ?
=> Le texte en question doit t-il rester afficher pendant un temps minimum avant de disparaître ?
*La licence en question est disponible en anglais a partir de la boîte "A propos de..." (texte officiel).
Voilà, je remercie d'avance ceux qui se pencherons sur mon cas et m'aiderons a mieux comprendre tout ça.